



**Le nouveau droit international privé européen en matière de
désunion matrimoniale, responsabilité
parentale et déplacements illicites
d'enfants**

Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111

Responsables scientifiques :

Estelle GALLANT, *Professeure, Université Toulouse Capitole, IRDEIC*

Lukas RASS-MASSON, *Professeur, Université Toulouse Capitole*

**VENDREDI 1^{ER}
JUILLET 2022**

**MANUFACTURE
DES TABACS**

**AUDITORIUM MS001
Bâtiment S**

**Entrée
1 Rue des Amidonniers**



VENDREDI 1ER JUILLET

8h45

Ouverture du colloque

Pr. Hugues KENFACK, *Président de l'Université Toulouse Capitole*

Pr. Matthieu POUMARÈDE, *Doyen de la Faculté de Droit, Université Toulouse Capitole*

Pr. Hélène GAUDIN, *Directrice de l'IRDEIC, Université Toulouse Capitole*

Propos introductifs

Me Pierre DUNAC, *Bâtonnier du barreau de Toulouse*

Pr. Estelle GALLANT, *Université Toulouse Capitole, IRDEIC*

Pr. Lukas RASS MASSON, *Université Toulouse Capitole*

Thème 1

Les changements réalisés

Les questions de compétence internationale

Président de séance – Pr. Etienne PATAUT, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

9h30

La problématique du divorce sans juge

Pr. Petra HAMMJE, *Nantes Université*

9h50

Les nouvelles règles de compétence en matière de responsabilité parentale / Le renforcement de l'autonomie de la volonté en matière de responsabilité parentale

Dr. Morgane MAURICE, *Université Toulouse Capitole*

10h10

L'articulation entre le règlement Bruxelles II ter et la convention de La Haye de 1996

Pr. Estelle GALLANT, *Université Toulouse Capitole*

10h30

Pause

Les questions de coopération internationale

Présidente de séance – Prof. Laurence USUNIER, *Cergy Paris Université*

11h00

Le règlement Bruxelles II ter et les enlèvements internationaux d'enfants

Pr. Christelle CHALAS, *Maître de conférences HDR, Université de Lille*

11h25

La circulation des décisions en matière de responsabilité parentale et de déplacements illicites (Renforcement de l'exécution immédiate des décisions)

Pr. Etienne PATAUT, *Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

Pr. Sabine CORNELOUP, *Université Paris-Panthéon-Assas*

12h10

Discussion – Questions

12h30

Déjeuner

Après - midi

Thème 2

Les changements souhaités

Présidente de séance : Pr. Sabine CORNELOUP, *Université Paris-Panthéon-Assas*

14h00

Le renforcement des droits de l'enfant

Pr. Rebecca LEGENDRE, *Université Paris Nanterre*

14h25

L'autonomie de la volonté en matière de désunion matrimoniale

Me. Alexandre BOICHÉ, *Avocat, Paris*

14h50

La hiérarchisation des compétences par le jeu de la litispendance

Pr. Lukas RASS-MASSON, *Université Toulouse Capitole*

15h15

Le jeu des concentrations de compétence

Pr. Laurence USUNIER, *Cergy Paris Université*

15h40

Pause

16h00

Table ronde - expériences pratiques

Me. Charlotte BUTRUILLE-CARDEW, *Avocate, Paris.*

Me. Erick BOYADJIAN, *Avocat, Toulouse.*

Alain DEVERS, *Maître de conférences Université Jean Moulin Lyon 3, Avocat, Lyon*

16h55

Propos conclusifs

Alain DEVERS, *Maître de conférences Université Jean Moulin Lyon 3, Avocat, Lyon*

17h 15 - Fin du colloque

Présentation

Le 25 juin 2019, était adopté un nouveau règlement destiné à refondre un règlement déjà existant et qui constitue déjà et désormais la quatrième version d'un même texte : le règlement dit « Bruxelles II ter » relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants.

Destiné à entrer en application dans les États membres de l'Union européenne dès le 1er août 2022, le texte apporte un certain nombre de changements tout en restant en deçà des attentes, notamment en matière matrimoniale, laissant sans doute augurer une évolution à moyen terme vers un règlement « Bruxelles II quater », ou même vers une scission de la matière matrimoniale et de la matière responsabilité parentale...

Se plaçant désormais dans le quotidien des praticiens appelés à travailler sur les conflits familiaux transfrontières, qu'il s'agisse des avocats ou des magistrats, le texte nécessite, avant sa toute prochaine entrée en application, une mise en lumière que la journée d'étude propose de réaliser. La journée aura pour objectif, pour un public composé d'étudiants, d'universitaires et de praticiens, d'éclairer les zones d'ombre du nouveau règlement et de proposer une réflexion prospective quant à son avenir.



Colloque organisé sous le parrainage et avec le soutien de :
l'Ordre des Avocats de Toulouse
et la Faculté de Droit et Science Politique, UT1C

Colloque éligible au titre de la formation continue des avocats (pour une durée de 8 h)



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
Institut de Recherche en Droit Européen,
International et Comparé

Inscription obligatoire en ligne

PLUS d'INFOS sur IRDEIC.UT-CAPITOLE.FR